

Centre suisse de compétence pour les droits humains (CSDH)  
Par courrier électronique

Zurich, le 11 octobre 2019

## Déclassement des droits humains intersexes

Cher CSDH

Nous sommes une ONG internationale intersexe basée en Suisse. Par notre travail au cours des 12 dernières années, les droits humains intersexes sont devenus une question publique et politique en Suisse. A la suite d'initiatives politiques et de campagnes médiatisées lancées par notre association dans toute la Suisse, la Commission nationale d'éthique (NEK-CNE) a été chargée de rédiger une prise de position sur ce sujet. C'est aussi le résultat direct de notre travail que les organes de traités des Nations Unies CRC, CAT, CEDAW et CCPR ont condamné sans équivoque les mutilations génitales intersexes en Suisse comme de graves violations des droits humains indérogeables, notamment comme pratiques culturelles préjudiciables et traitement inhumain, et que CRPD examine actuellement la Suisse. Les 46 réprimandes correspondantes de l'ONU contre les États signataires pour MGI dans le monde entier sont également largement basées sur nos rapports (souvent en coopération avec des ONG intersexes locales).

Nous pensons qu'il est formidable que le CSDH, comme nous avons pu le lire, veuille maintenant faire quelque chose pour les droits humains des personnes intersexes sur la base de notre travail bénévole et organise un " Colloque Intersexuation : le droit à l'intégrité "<sup>1</sup> avec une grande truelle.

Nous trouvons toutefois inacceptable la façon dont cela se fait

- d'une part, notre travail est exploité par l'événement en se référant explicitement à ses fruits, alors qu'en même temps nous sommes rendus invisibles ; et
- d'autre part, les mutilations génitales intersexes sont banalisées et juridiquement déclassées d'une violation grave des droits humains indérogeables à une question de " discrimination ", de " genre " et de " santé ", et les lois symboliques correspondantes contre les MGI, telles que Malte et le Portugal, sont louées sans critique, alors que dans les deux pays toutes formes de MGI continuent en fait à être pratiquées impunément et financées par l'État (ce qui est pourquoi CRC a condamné les MGI comme pratique préjudiciable dans les deux États).

---

<sup>1</sup> <https://www.skmr.ch/frz/domaines/genre/nouvelles/colloque-intersexuation.html>

**Nous aimerions donc savoir :**

- Pourquoi le CSDH fait-il référence à notre travail lors du prochain " colloque ", mais nous ne sommes même pas invités ?
- Comment le CSDH en vient-il à déclasser les graves violations des droits de l'homme indérogeables que constituent les mutilations génitales intersexes comme une " discrimination " (ou, comme arbitrairement interchangeable avec " discrimination ") – en contradiction flagrante avec les reproches de l'ONU cités, mais très en ligne avec la politique actuelle du Conseil fédéral de reporter les mesures contre les pratiques préjudiciables aux enfants intersexes, en faveur d'une révision du statut civil dont les enfants intersexes n'ont rien à gagner ?

Ces derniers jours, j'ai essayé en vain de trouver un contact responsable au sein du CSDH pour obtenir des réponses. Luisa Jakob, la personne de contact indiquée sur la page d'accueil de l'annonce, m'a référé à Monika Hofmann (IZFG), qui était responsable du contenu, qui m'a d'abord expliqué que le CSDH n'était pas responsable du contenu de l'événement, et m'a finalement référé à Christina Hausammann (IZFG), qui à son tour m'a promis par e-mail de me contacter par téléphone le lendemain, mais elle ne l'a pas fait, pas même quand j'ai essayé de l'appeler dans l'après-midi et que j'ai laissé un message.

**Nous voudrions donc profiter de cette occasion pour essayer une fois de plus de trouver une personne de contact au sein de la CSDH qui soit responsable de nos préoccupations.**

Et nous voudrions **également** exprimer notre préoccupation quant à la manière dont le Centre interdisciplinaire d'études de genre (IZFG), en tant qu'organisme de la même Université de Berne et son Inselspital où j'ai été mutilée plusieurs fois par des professeurs de l'Université de Berne, entre autres, et où les mutilations génitales intersexes continuent encore aujourd'hui, " traite " de ces faits et la responsabilité institutionnelle qui s'ensuit, apparemment au nom du CSDH.

Cordialement,

Daniela Truffer, Markus Bauer